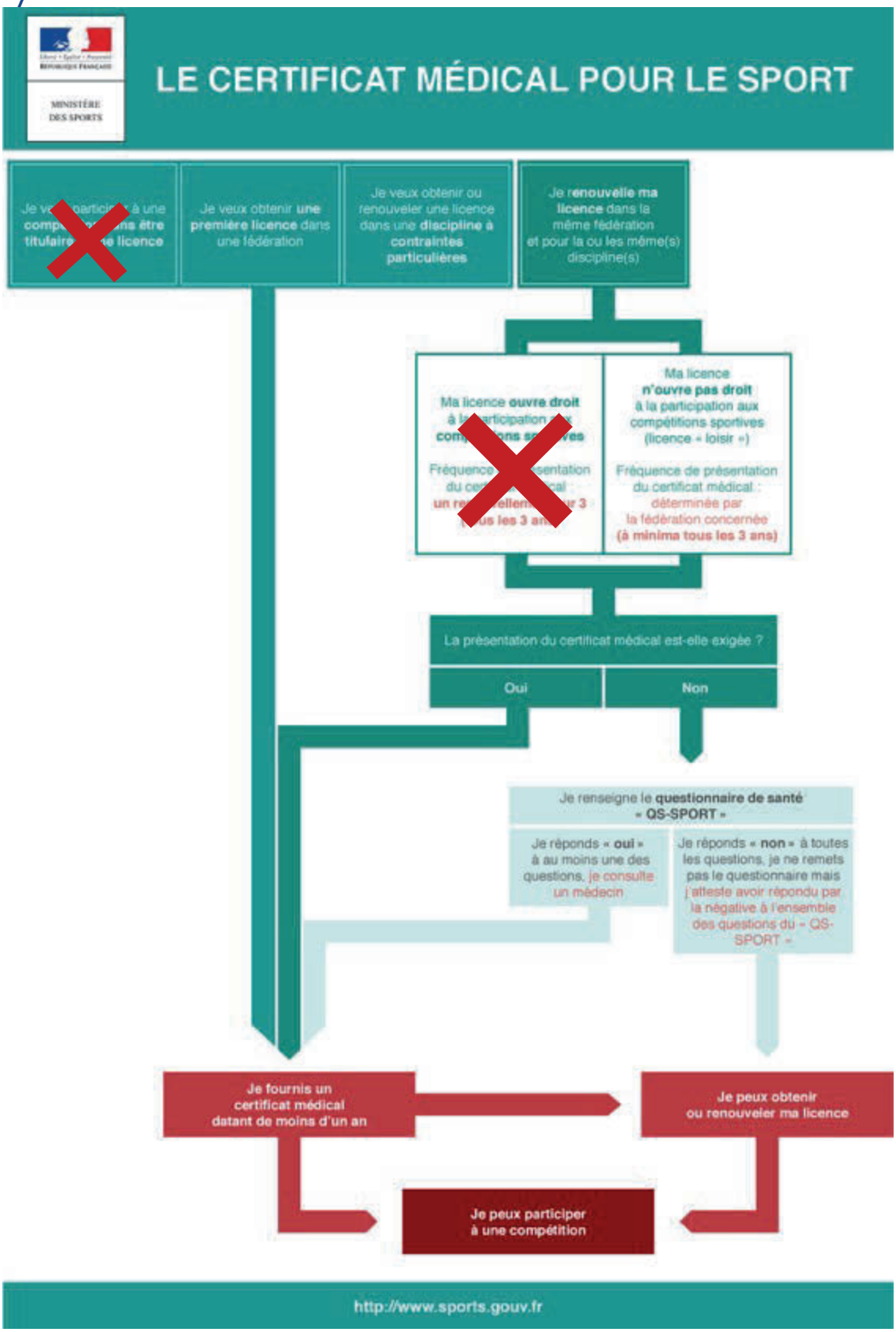
MINISTÈRE DES SPORTS
LE CERTIFICAT MÉDICAL POUR LE SPORT
Je veux obtenir une première licence dans une fédération
Je veux obtenir ou renouveler une licence dans une discipline à contraintes particulières
Je renouvelle ma licence dans la même fédération et pour la ou les même(s) discipline(s)
Ma licence n'ouvre pas droit à la participation aux compétitions sportives (licence « loisir »)
Fréquence de présentation du certificat médical : déterminée par la fédération concernée (à minima tous les 3 ans)
La présentation du certificat médical est-elle exigée ?
Oui
Non
Je renseigne le questionnaire de santé « QS-SPORT »
Je réponds « oui » à au moins une des questions, je consulte un médecin
Je réponds « non » à toutes les questions, je ne remets pas le questionnaire mais j'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du « QS-SPORT »
Je fournis un certificat médical datant de moins d'un an
Je peux obtenir ou renouveler ma licence
Je peux participer à une compétition
http://www.sports.gouv.fr